



Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

ID : 040-214001802-20240613-DP04018024T0023-AI



**DOSSIER N° DP 040 180 24 T0023**

**Déposé le 25/04/2024**

**Demandeur : M. DUBOURG Vincent**

**Nature des travaux** : Le projet consiste en la création d'un pool house sur la limite de propriété SUD, ainsi que la construction d'une piscine et de terrasses adjacentes.

**Sur un terrain situé** : 104 Rue du Hapchot, à Meilhan 40400

**Référence cadastrale** : 00 0563, 000564

## CERTIFICAT DE DECISION DE NON-OPPOSITION

A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE,

DELIVRÉ PAR LE MAIRE

Le Maire de la Commune de Meilhan certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de M. Vincent DUBOURG, enregistrée sous le numéro **DP 040 180 24 T0023** le 25/04/2024 pour le projet ci-dessus référencé.

Ce certificat est délivré en application de l'article R424-13 du Code de l'Urbanisme.

A Meilhan,  
Le 13/06/2024

Le Maire,  
Patricia LOUBERE



### INFORMATION A LIRE ATTENTIVEMENT

**DROIT DES TIERS** : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.